

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	Présents votants : 12	<u>Pour</u> : 12	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	-----------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 30 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 janvier 2020.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ABSENTS : Jean-Gérard ABBES, Yoann MARENDA, Patricia CHABOT-LALAY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Etienne BARTEAU

2020-03 Adressage : consultation d'entreprises pour l'achat des plaques de rue et des numéros.

Pour faire suite à la délibération 2018-32 du 25 avril 2018 décidant de la mise en place de l'adressage sur l'ensemble de la commune et à la délibération 2019-48 instituant la dénomination des voies et chemins, il convient maintenant de consulter diverses entreprises pour l'achat des plaques et des numéros de rues à installer. Le montant estimé est de 10 500 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter des devis auprès des différentes entreprises spécialisées de signalétique.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 février 2020
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT




Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 06 février 2020
Page 1 sur 1

